

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

Etaients présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Rémi Darmon, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Théo Lazuech, Pierre Bertiaux, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Albert Da Silva, Elisabeth De Lavergne, Laurent Rémy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez- Caillot, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Anne-Charlotte Bénichou (arrivée à 20h41)	Pouvoir à Philippe Escande
Ariane Wachthausen (arrivée à 20h41)	Pouvoir à Rémi Darmon
Pierre Chazan	Pouvoir à Martine Charvin
Alain Cano (arrivé à 21h08)	Pouvoir à Marie-Pierre Digard
Michèle Viala (arrivée 20h54)	Pouvoir Frédéric Henriot
Kaouthar Benameur	Pouvoir à Didier Missenard
Abdelhamid Mellouk	Pouvoir à David Ros
Christophe Le Forestier	Pouvoir à Patrick Villette

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 25

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Pierrick Courilleau est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**2024-12 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
RELATIVE A L'EXPLOITATION DES MARCHES AUX COMESTIBLES – AUTORISATION
DE LANCEMENT**

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-1411-1 et suivants et ses article R.1411-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L. 1121-3, L. 3000-1 et suivants et R. 3111-1 et suivants,

Vu l'avis de la commission de l'urbanisme, de l'environnement et des transports en date du 24 janvier 2024,

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux réunie le 19 janvier 2024, sur le recours à une délégation de service public pour l'exploitation des marchés aux comestibles,

Vu le rapport sur le principe d'une délégation de service public sous forme de contrat de délégation de service public pour l'exploitation des marchés aux comestibles de la Ville, annexé à la présente délibération, présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le principe de la concession de service public pour l'exploitation des marchés aux comestibles de la Ville, après avoir pris connaissance du rapport joint en annexe ;
- **Approuve** les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion étant entendu qu'il sera ultérieurement loisible au Maire ou à son représentant d'en négocier les conditions précises, en application de l'article L. 3124-1 du code de la commande publique.
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer et conduire la procédure de passation de la délégation de service public pour l'exploitation des marchés aux comestibles de la Ville, conformément aux articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et aux articles L. 1121-3, L. 3000-1 et suivants et R. 3111-1 et suivants du code de la commande publique.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

06 FEV. 2024

06 FEV. 2024

David ROS
Sénateur-Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

